



**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115-14-2020 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION DANS LA ZONE H-03 »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de zonage numéro 115-2 a été adopté à la séance ordinaire du 4 novembre 2010, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-11-528;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 juillet 2020, sous la résolution numéro 2020-07-278;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a pour objet de permettre les projets intégrés dans la zone H-03;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable émise par le CCUDD lors de la séance ordinaire du 2 juin 2020, sous le numéro de résolution 20-06-085;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme numéro 114-1* de la Ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet comporte des dispositions à approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une séance de consultation écrite sera tenue entre le 15 juillet et le 30 juillet 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ANNEXE 1**

L'annexe 1, nommé « Grilles des spécifications » et visé par le chapitre 2, section 1, article 1.2 du Règlement de zonage 115-2, tel qu'amendé, est modifié en ajoutant, un point (•) vis-à-vis la ligne nommée « Projet intégré d'habitation », sous la colonne « H1 Unifamiliale », dans la grille des spécifications relative à la zone suivante : H-03.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Michel Lafrance  
Maire

---

Jonathan Fortin, LLB.  
Greffier

Avis de motion : 6 juillet 2020  
Adoption du projet : 6 juillet 2020  
Adoption :  
Entrée en vigueur :

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Léger								
I2 Lourd								
<b>P - Public et institutionnel</b>								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

<b>Mode d'implantation</b>								
Isolée	●							
Jumelée								
Contiguë								
<b>Marges minimales (mètres)</b>								
Avant	10							
Latérales	6							
Arrière	10							
<b>Taux d'implantation (max.)</b>								

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

<b>Hauteur du bâtiment</b>								
En mètres (max.)	9							
<b>Dimensions du bâtiment</b>								
Sup. d'implantation m <sup>2</sup> (min.)	60							
Largeur (min.)	7,1							
Profondeur (min.)	7,1							
<b>Nbre logement / bâtiment</b>	1							

### NORMES DE LOTISSEMENT

<b>Superficie m<sup>2</sup> (min.)</b>	5 000							
<b>Largeur (min.)</b>	50							
<b>Profondeur (min.)</b>	60							

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

<b>Noyau villageois</b>								
<b>Secteur de la montagne</b>								
<b>Usage mixte</b>								
<b>Projet intégré d'habitation</b>	●							
<b>Entreposage extérieur</b>								
<b>Serv. / commerce à domicile</b>	●							
<b>Logement suppl. au sous-sol</b>								
<b>Logement intergénérationnel</b>	●							
<b>Règlement sur les PAE</b>								
<b>Règlement sur les PIIA</b>								

Règlement de zonage numéro 115-2, 4 novembre 2010

## Zone H-03

### VILLE DE SUTTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010